

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 31 août 2018

Etaient présents : le Maire, les conseillers municipaux, la secrétaire

Absents : Jean-Michel Alex, Claude Béliard (a donné procuration à Julien Laville), Philippe Vuillemin (a donné procuration à Estelle Mathey)

Estelle Mathey est nommée secrétaire de séance.

Le Maire, Jacky Morel, ouvre la séance à 20h30.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 21 août 2018

Les membres du Conseil municipal doivent se prononcer sur le compte-rendu de la séance précédente du 21 août 2018. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est approuvé (pour : 8, contre : 0, abstentions : 5).

2. Urbanisme

Déclarations préalables :

M. LOCATELLI René	Abri devant porte d'entrée	10 rue de Thurey
M. BALANCHE Louis	Division de parcelles	rue des Vergers
M. VUILLEMIN Philippe	Garage	5 rue des Tilleuls
M. CONDOU-DARRACQ Julien	Piscine	21 A Grande rue

Permis de construire :

M. et Mme PATTHEY Daniel	Maison d'habitation	12 bis rue des Vergers
M. BOURDIER Patrice	Reconstruction après sinistre	sous la Roche

3. Voirie et terrains communaux

Parcelle F 815 : En vue de la vente de terrain d'aisance de 54 ca à M. et Mme BEPOIX Luc, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, le déclassement de la parcelle F 815 située sur le domaine public et son intégration dans le domaine privé de la commune.

Rue des Roches : des travaux de captage des eaux de pluie envisagés dans cette rue (pose de bordures), seront confiés au service technique de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs. Le coût est estimé à 7 994,40 € TTC.

4. Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs (CCPHD)

GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) : le Conseil municipal (pour : 12, abstention : 1):

- approuve l'adhésion de la Communauté de Communes à un syndicat mixte ouvert compétent en GEMAPI. Ce syndicat gèrera les actions détenues par la Communauté au titre de sa compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement », notamment sur les bassins versants du Haut-Doubs et de la Loue.
- autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la délibération et à la transmettre à la Communauté de Communes.

Contrat P@C (Porter une action concertée) proposé par le Département du Doubs avec le territoire des Portes du Haut-Doubs pour la période 2018-2021 : le Conseil municipal, à l'unanimité :

- prend acte des nouvelles modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires,
- approuve le contrat P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire des Portes du Haut-Doubs,
- autorise le Maire à signer ce contrat.

Création, entretien, travaux et promotion de sentiers de randonnées d'intérêt intercommunal :

La Communauté de Communes a décidé de prendre la compétence des sentiers de randonnée sur son territoire, seuls les sentiers de randonnée d'intérêt communautaire seront gérés par la CCPHD. Les communes gardent leurs compétences pour les sentiers communaux.

Il est rappelé également que le pouvoir de police reste de la responsabilité du maire de la commune pour l'intégralité des sentiers.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à une prise de compétence « Création, entretien, travaux et promotion de sentiers de randonnées d'intérêt intercommunal » par la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs.

5. Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD)

Le Conseil municipal refuse de participer au financement du FSL (contre : 12, abstention : 1) et du FAAD (à l'unanimité).

6. Forêt

- M. MEGRAT (ONF) a présenté au Conseil municipal les modifications souhaitées pour l'année 2019 en matière de coupes de bois. Ces propositions feront l'objet d'un débat et d'une prise de décision le moment venu.
- Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, le nouveau règlement pour les affouagistes modifié par la commission forêt.

7. Bâtiments communaux

Ecole : le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la société REVETEC d'un montant de 8 593,85 € HT pour la pose de revêtement de sol dans les classes du rez-de-chaussée.

8. Lotissement

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise BALANCHE d'un montant de 2 875,20 € HT pour la pose de l'éclairage public.

9. Projets

Dans le cadre des projets envisagés par la commune (aménagement carrefour RD 104 et 387, construction d'une salle) un contact est établi avec les services du Département.

Pour construire ces projets, il est souhaitable de travailler avec ces services en utilisant l'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) dont le plafond du coût des études est de 15 000 € subventionné à 75 % soit 11 250 €.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de faire appel aux services du Département.

10. Questions diverses

➤ Contrat groupe d'assurance des risques statutaires : le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la nouvelle proposition du Centre de Gestion du Doubs.

➤ Défibrillateur : le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de louer un deuxième appareil qui sera installé au stade.

➤ Dates à retenir :

23 septembre 2018

Inauguration des orgues à l'église à 17h00

28 septembre 2018

Prochaine réunion du Conseil municipal à 20h30

2 octobre 2018

Opération brioches à partir de 18h00

Le Maire lève la séance à 23h00.

Le Maire,
Jacky Morel

La secrétaire de séance,
Estelle Mathey